

Société

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port :

Personne en charge du dossier :

E mail (*obligatoire*):

Demandeur de la formation (si différent) :

E mail (*obligatoire*):

Participant(s)

1 : Nom : Prénom : Fonction :

E mail (*obligatoire*) :

2 : Nom : Prénom : Fonction :

E mail (*obligatoire*) :

Formation

Intitulé du stage :

Référence du stage : Période souhaitée :

Session inter-entreprise à Chalonnes

Session inter-entreprise en région (lieu souhaité) :

Session sur mesure (lieu souhaité) :

Information

En complétant ce formulaire, vous consentez à ce que les informations recueillies fassent l'objet de traitement informatique destiné exclusivement au Pôle Service de la société Bucher Vaslin. Ces informations seront notamment utilisées pour l'envoi de documents Administratifs.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit de rectification des données vous concernant via le responsable du centre de formation Bucher Vaslin

(centredeformation@buchervaslin.com) sur demande écrite et après avoir justifié de votre identité.

Formations clients

Fait à :

Le :

Signature :

Modalités d'inscription :

Par courrier :

Bucher Vaslin

Centre de formation

BP 70028 - Rue Gaston Bernier

F - 49290 Chalonnes sur Loire

Par mail :

centredeformation@buchervaslin.com

Cachet de l'entreprise

Inscription et frais de formation

L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'un document écrit, signé par l'employeur du ou des participants, sous la forme du bulletin d'inscription ou d'une confirmation écrite sur papier à en-tête de l'entreprise.

Le délai d'inscription est au minimum de *3 semaines avant la formation*.

La demande de réservation doit comporter :

- le titre de l'action de formation et sa référence
- les dates de l'action choisie
- les lieux de l'action choisie
- le(s) nom(s) et prénom(s) des participants
- les coordonnées précises de l'entreprise (adresse, téléphone, télécopie)
- le destinataire de la facture et ses coordonnées

L'adresse d'envoi de la convocation lorsqu'elle est différente de celle du destinataire de la facture.

Le prix comprend la formation ainsi que les supports de formation.

Règlements des frais

La facture vous est adressée à l'issue de la formation.

Le règlement du solde s'effectue comptant, sans escompte, à réception.

Le règlement peut être réalisé par un OPCO. Il vous sera alors demandé de nous en fournir les coordonnées dès l'inscription et de vous assurer de la bonne réalisation du paiement.

Pour tout organisme financeur obligeant le Centre de formation Bucher Vaslin à effectuer les démarches administratives de prise en charge, des frais de gestion vous seront facturés (voir tarif).

Désistement ou report d'inscription

En cas d'empêchement, nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché, par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Si cette possibilité n'est pas envisageable, il vous est demandé de contacter le centre de formation le plus rapidement possible afin de trouver une solution.

En cas d'interruption d'une session commencée par le stagiaire, l'intégralité du prix est due.

Financement de la formation

Pour les salariés, la formation peut être prise en charge par le plan de formation de l'entreprise ou par l'OPCO auquel l'entreprise cotise (sauf formations digitales).

Modification et annulation de stage

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à Bucher Vaslin et parvenue au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation. Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, Bucher Vaslin facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 50 % du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite. Toute formation commencée est due en totalité. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise.

Par ailleurs, Bucher Vaslin se réserve la possibilité de modifier les dates d'un stage pour un meilleur équilibre des sessions, ou bien d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

En cas d'indisponibilité du formateur par suite de cas de force majeure (maladie, événement insurmontable et étranger au Centre de formation) entraînant l'annulation de la formation, les sommes versées sont remboursées. L'annulation du stage ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Bucher Vaslin proposera alors de nouvelles dates.

Bucher Vaslin prévient alors au moins une semaine à l'avance les personnes inscrites ainsi que leur organisme employeur afin d'étudier de nouvelles possibilités.

Validation de la formation

Pour chaque inscription, une convention de formation vous est adressée et doit nous retourner signée et revêtue du cachet de votre entreprise, avant le démarrage de l'action de formation.

Evaluation de la formation / Sanction de la formation

Un questionnaire d'évaluation est envoyé à chaque stagiaire à l'issue de la session afin de s'assurer de sa satisfaction. Il nous permet ainsi de vérifier la qualité de nos prestations et de permettre leur amélioration si nécessaire.

Toutes les formations font l'objet d'une évaluation continue ou finale. Les formations sont sanctionnées par une attestation individuelle de formation. Certaines formations seront sanctionnées en plus par un Agrément Bucher Vaslin.

Droit applicable et juridiction compétente

En cas de différend relatif notamment à l'interprétation des présentes conditions, ou à la validité, l'exécution ou l'inexécution de ventes conclues en leur application, de convention expresse, le droit Français sera applicable et les tribunaux du ressort de la cour d'Appel d'Angers seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le centre de formation Bucher Vaslin est certifié **Qualiopi** depuis le 05/02/2021.

Qualiopi est une certification qualité des prestataires d'actions de formation.

A partir de 2022, cette certification est obligatoire pour le financement de formation et/ou montée en compétences.

La certification **Qualiopi** permet en effet de bénéficier des financements mutualisés et des fonds publics de la formation professionnelle.

Cette certification prend en compte notamment les spécificités des publics accueillis, dont les personnes en situation de handicap (PSH).

Le Centre de Formation Bucher Vaslin est un établissement recevant du public (ERP), il doit donc mettre à disposition un registre public d'accessibilité. Ce registre a pour objectif de vous informer du degré d'accessibilité du Centre de Formation Bucher Vaslin. Il précise les dispositions prises pour permettre à tous et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations de formation.

Le Registre Public d'Accessibilité du Centre de Formation Bucher Vaslin (SERV CF MO 003) est consultable au Centre de Formation Bucher Vaslin et pourra être envoyé par mail sur simple demande à : centredeformation@buchervaslin.com

En cas de besoin d'une assistance particulière pour suivre une formation du Centre de Formation Bucher Vaslin, le stagiaire s'occupera lui-même de la prise en charge de cette aide (organisationnelle et financière). Il devra en informer au préalable le Centre de Formation Bucher Vaslin.

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ pour les Établissements Recevant du Public (ERP)

Réf. 6624E



Ce registre a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations.

Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. C'est un outil de communication entre l'ERP et son public.

Le registre public d'accessibilité doit être consultable par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement.